

Procès-verbal

Ce de procès-verbal rend compte de la discussion et des résultats convenus de la 59^e réunion du Conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL DE LA 59^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

59-1 Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour.....	3
59-2 Rapport du Secrétariat.....	3
59-3 Rapport de la Banque mondiale.....	8
59-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	9
59- 5 Rapport du Comité de Réponse Rapide	12
59-6 Rapport du Comité de Validation.....	13
59-7 Rapport du Comité des Finances	17
59-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision	20
59-9 Questions diverses	22
Annex A: Participant List – 59th EITI Board Meeting	22

Abréviations

CGS – Comité de Gouvernance et de Supervision
CIMM – Conseil International des Mines et des Métaux
GMP – Groupe multipartite
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

59-1 Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Helen CLARK, Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, inaugure la 59^e réunion du Conseil d'administration en accueillant chaleureusement les membres du Conseil d'administration, les suppléants et les observateurs présents en personne. Elle réitère l'importance d'une réunion en personne, notamment pour les membres du nouveau Conseil d'administration qui se sont rencontrés brièvement en juin 2023 lors de leur première réunion à la suite de la Conférence mondiale.

Rinaldo JEANTY souhaite également la bienvenue aux personnes présentes au nom du gouvernement du Canada et se dit honoré d'accueillir la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE pour la première fois. Il salue les travaux préparatoires menés par le Secrétariat international et sa propre équipe chez Ressources naturelles Canada, qui établissent une base solide pour les discussions à venir. Rinaldo JEANTY souligne l'importance des réunions en face-à-face, préconisant davantage d'interactions en personne, essentielles pour favoriser une communication efficace. Il aborde ensuite l'engagement du Canada en tant que pays soutenant l'ITIE, mettant en relief les efforts du pays pour promouvoir la transparence au sein des industries extractives.

La Présidente du Conseil d'administration rappelle aux nouveaux membres l'importance de reconnaître la nature multipartite du Conseil d'administration, en acceptant les inévitables divergences d'opinions. Elle encourage les membres du Conseil d'administration à apporter leurs contributions aux débats sur la base d'un respect mutuel en vue de parvenir à des décisions consensuelles.

La Présidente présente le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration qui est approuvé.

Les nouveaux membres suivants rejoignent le Conseil d'administration :

- Paul GARAYCOCHEA, directeur, Transformation durable des chaînes d'approvisionnement, ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques (BMZ), Allemagne.
- Antoine Kocounseu MIMBA, président, Conseil national de l'ITIE, Côte d'Ivoire.

Les membres suivants du Conseil d'administration ne peuvent assister à cette réunion et se sont excusés :

- Isabel CHUVAMBE, coordonnatrice nationale de l'ITIE, Secrétariat de l'ITIE, Mozambique
- Francess ALGHALI, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone
- Melissa SÄILÄ, directrice de programme, fiscalité pour l'action de développement, ministère des Affaires étrangères, Finlande
- Diana EL KAISSEY, membre du conseil consultatif, Lebanese Oil and Gas Initiative
- Nathalie MOGNETTI, vice-présidente principale, fiscalité, TotalEnergies

59-2 Rapport du Secrétariat

Document du CA 59-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre : octobre 2023 - janvier 2024 – pour information

Mark ROBINSON présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période comprise entre octobre 2023 et janvier 2024, soulignant que les perspectives économiques mondiales restent similaires aux conditions dont le précédent rapport faisait état. L'économie mondiale connaît toujours un ralentissement, avant une potentielle reprise en 2025. Mark ROBINSON présente les progrès réalisés par les pays mettant en œuvre l'ITIE et les défis qu'ils ont rencontrés et souligne que les conflits et l'instabilité politique ont eu un impact sur la mise en œuvre dans plusieurs pays. La section Coup de projecteur porte principalement sur les aspects liés à la transparence en matière de propriété effective et à la confidentialité, suite à une décision historique de la Cour de justice de l'Union européenne, à savoir la décision de la CJUE de novembre 2022. L'accent thématique examine les prochaines étapes de l'utilisation de l'ITIE pour promouvoir l'inclusion du genre dans les industries extractives.

Les membres du Conseil félicitent les pays de mise en œuvre pour leurs progrès continus malgré les défis persistants et soulèvent plusieurs points au cours de la discussion :

- Les membres représentants d'OSC saluent les progrès des entreprises de soutien, soulignant que quatre-vingt-dix pourcent des entreprises ont publié une politique sur le genre et divulgué des données sur l'emploi ventilées par genre. Ils soulignent en outre la nécessité de disposer de données sur une participation ventilée par genre dans chaque collège, notant que la représentation des femmes dans les groupes multipartites (GMP) nationaux reste beaucoup trop faible, et nous devrions viser au moins 50 %, et proposent d'inclure une ventilation par collège.
- Les représentants des pays de soutien se réjouissent de la récente publication de la [note d'orientation sur l'égalité des genres](#), qui met l'accent sur le rôle central de l'éducation dans la promotion de l'égalité des chances pour les femmes. Ils relèvent l'existence de défis supplémentaires, notamment un accès limité à la terre et aux licences, ainsi que la prévalence de la violence sexuelle et sexiste dans les zones minières, les membres du Conseil d'administration soulignent la nécessité de trouver des solutions globales pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans le secteur extractif.
- Les représentants des pays de soutien saluent la résilience de l'Ukraine dans son maintien des principes de transparence malgré l'invasion russe, ainsi que son engagement continu envers la mise en œuvre de la Norme ITIE.
- Ils attirent en outre l'attention sur la coopération croissante entre les pays de soutien et de mise en œuvre, indiquant que les États-Unis, la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie avaient signé un protocole d'accord pour renforcer le développement des batteries de véhicules électriques. La « Stratégie des Grands Lacs » de l'Union européenne (UE) visant à faire du trafic régional de minéraux un commerce formel en vue de contribuer au développement durable de la région, est également citée comme exemple de valeur ajoutée.
- Plusieurs membres du Conseil d'administration expriment leurs préoccupations quant à la situation en RDC et dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est, où de nombreuses personnes ont été tuées ou déplacées. Ils exhortent l'ITIE à prendre en compte le contexte géopolitique général, particulièrement en ce qui concerne les minéraux critiques et leur lien avec les conflits dans les pays, dans sa stratégie d'engagement pour l'adhésion de nouveaux pays. Les membres représentants d'OSC soulignent la nécessité de mettre à jour les pages du site Internet externe de l'ITIE consacrées aux pays, en y publiant des données à jour sur la suspension des pays.
- Il est demandé que l'on assure la publication et la distribution rapides des informations relatives aux comités sur les sites Internet public et interne de l'ITIE, ainsi que la

traduction des documents des Comités et du Conseil d'administration dans les quatre langues. Le Secrétariat reconnaît la nécessité de mises à jour ponctuelles sur le site Internet de l'ITIE. Il indique qu'il existe actuellement quelques problèmes techniques, mais qu'il travaille en collaboration avec les développeurs du site Internet pour les résoudre. Le Secrétariat précise en outre qu'en raison de contraintes budgétaires et de personnel, il n'est pas possible de proposer tous les documents dans les quatre langues. En plus de la traduction régulière des documents de l'anglais vers le français, le Secrétariat reste déterminé à répondre aux besoins dans d'autres langues, notamment le russe, l'espagnol, le portugais et l'arabe, en fonction des demandes.

- Des membres représentants d'OSC soulignent la nécessité d'une analyse plus exhaustive de la région Amérique latine et Caraïbes dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre, évoquant l'absence d'engagement du gouvernement en faveur de la mise en œuvre régionale de la Norme 2023 de l'ITIE, les défis liés à l'espace civique, ainsi que les impacts anticipés des prochaines élections sur la mise en œuvre dans la région.
- Les représentants des pays de soutien présentent une mise à jour sur les développements récents émanant de la Cour de justice de l'UE, soulignant l'importance de la divulgation de la propriété effective dans le secteur extractif pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent¹. Ils exhortent les pays de mise en œuvre à

¹ Pour des informations de contexte sur le principe de transparence du droit européen, sur le cadre juridique, sur la directive 2015/849 telle que modifiée par la directive 2018/843 du 30 mai 2018, sur les dispositions du RGPD relativement au cadre juridique sur la transparence, ainsi que sur le régime d'accès du public aux informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises et autres personnes morales => Voir les conclusions de l'avocat général rendues le 20 janvier 2022 dans les affaires jointes C-37/20 et C-601/20 de WM. (C37-20) et Sovim SA (C-601/20) contre Luxembourg Business Registers, tels que publiées sur www.curia.europa.eu/juris/document. Suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne. La directive 2015/849 doit faire l'objet d'un examen afin de prendre en compte les aspects du RGPD. Les aspects relatifs à la propriété effective et au RGPD seront intégrés dans le nouveau règlement et la nouvelle directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, qui seront formellement adoptés par le Conseil de l'UE et le Parlement européen en avril 2024. La directive (UE) 2015/849 telle que modifiée par La directive 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relativement à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme sera abrogée et remplacée par un nouveau règlement et une nouvelle directive qui restent encore à adopter et publier. L'article 30, paragraphe 5, de la directive (UE) 2015/849 qui précise que les informations sur les bénéficiaires effectifs sont accessibles dans tous les cas à toute personne du grand public sera remplacé par l'article 12 de la nouvelle directive. Cet article concerne les règles spécifiques d'accès aux registres des bénéficiaires effectifs pour les personnes ayant un intérêt légitime. Toute personne physique ou morale pouvant démontrer un intérêt légitime relativement à la prévention et à la lutte contre le blanchiment de capitaux, y compris les journalistes et la société civile, a accès aux registres. Cet article décrit les informations auxquelles la personne physique ou morale considérée comme ayant un intérêt légitime a accès. Une fois adopté, le règlement entrera en vigueur à compter de la date de publication au Journal officiel et les États membres ont jusqu'à l'été 2026 pour transposer la directive dans leur droit national. Les aspects de la propriété effective dans le règlement et dans la directive sont expliqués dans la référence ci-dessous. Pour de plus amples informations sur la lutte contre le blanchiment de capitaux : le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur des règles plus strictes - Consilium (europa.eu) ici <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/01/18/anti-money-laundering-council-and-parliament-strike-deal-on-stricter-rules/>

améliorer la transparence des registres de la propriété effective, et les États membres de l'UE à apporter leur plein soutien au Secrétariat international en vue d'une mise en œuvre optimale.

- Les membres représentants d'OSC se disent préoccupés par le rétrécissement de l'espace réservé à l'engagement civique dans les pays de mise en œuvre, soulignant le rôle crucial des groupes multipartites (GMP) dans le suivi de la participation civique aux industries extractives. En outre, un appel est lancé en faveur de mesures plus proactives pour empêcher une poursuite de la détérioration de l'engagement civique dans les pays d'Asie centrale, notamment en République kirghize. Le Secrétariat reconnaît les défis liés au rétrécissement de l'espace civique, indiquant qu'il s'agit d'une tendance globale dans cette région dont de récents rapports de Validation ont fait état. Des activités de renforcement des capacités et des missions post-Validation sont prévues afin de dialoguer avec la société civile et d'autres parties prenantes dans le pays.
- Les membres représentants d'OSC soulèvent des questions au sujet du nombre de Validations indiquées dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre, ainsi que le nombre d'organisations de la société civile participant au processus de l'ITIE, laissant entendre que le chiffre réel serait plus élevé. Le Secrétariat confirme l'exactitude des données présentées dans le rapport, soulignant que la Validation de cinq pays, dont l'Angola, la République centrafricaine, l'Équateur, le Gabon et l'Ouganda qui n'ont pas encore été validés, est programmée pour cette année.
- Plusieurs membres du Conseil d'administration exhortent le Secrétariat international à maintenir son attention sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), préconisant une formalisation accrue et un partage équitable des bénéfices et soulignant la récente publication de l'ITIE RDC au sujet de l'EMAPE.
- Les membres des OSC appellent à ce que le Conseil d'administration prenne des mesures, notamment une déclaration commune, pour la libération de Gubad Ibadoglu, ancien membre du Conseil d'administration de l'ITIE, suite à son arrestation. La Présidente du Conseil d'administration souligne qu'elle a publié une déclaration en tant que Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE sur le maintien en détention de M. Gubad Ibadoglu (Voir la déclaration [ici](#)).

Le Secrétariat remercie les membres du Conseil d'administration pour leurs commentaires, y compris les préoccupations soulevées quant à l'efficacité des suspensions en tant que mécanisme d'application, en indiquant qu'il fera rapport au Comité de mise en œuvre en temps utile.

Actions :

- Le Secrétariat rendra compte au Comité de Mise en œuvre de plusieurs cas de pays suspendus.

Document du CA 59-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation : octobre 2023 - janvier 2024 – pour information

Mark ROBINSON présente le rapport d'avancement de la sensibilisation, fournissant des mises à jour sur les activités de sensibilisation des pays et des entreprises, ainsi que sur les développements, pour la période d'octobre 2023 à janvier 2024.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les membres du Conseil d'administration se félicitent des activités de sensibilisation dans la région Asie-Pacifique.
- Les représentants des entreprises de soutien saluent la représentation élargie des entreprises de métaux, minières, pétrolières et gazières. Ils soulignent l'importance de soutenir les nouvelles entreprises qui rejoignent l'ITIE, attirant l'attention sur la Stratégie de sensibilisation pour la période 2023-2026. Ils recommandent d'élaborer des propositions de valeur dans le rapport d'avancement de la sensibilisation pour les entreprises à sensibiliser afin de les guider dans les initiatives volontaires.
- Les pays de mise en œuvre proposent qu'avant les missions de sensibilisation, le Secrétariat mène une analyse documentaire pour évaluer les valeurs de production et les mécanismes de traçabilité du secteur des ressources extractives. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du conflit dans l'est de la RDC, qui a entraîné des déplacements de populations. Le Secrétariat reconnaît les préoccupations concernant l'instabilité politique dans la région des Grands Lacs et au Sahel et indique qu'il est en train d'examiner attentivement l'impact potentiel de ces développements dans les efforts de sensibilisation en cours.
- Les membres du Conseil d'administration saluent les efforts de sensibilisation en cours au Chili, se réjouissant de consolider la présence de l'ITIE en Amérique latine. Ils plaident en faveur d'un processus de sélection transparent pour une représentation élargie de la société civile, comprenant notamment les groupes autochtones, au sein du Groupe multipartite chilien. Le Secrétariat se félicite de l'intérêt des membres du Conseil d'administration pour l'expansion de l'engagement de la société civile au Chili et demande de l'aide pour identifier des contacts parmi les experts sur le terrain.
- Les entreprises de soutien reconnaissent le succès du Secrétariat dans son appui à la demande d'adhésion du Chili, considérant ce dernier comme un exemple pour les pays à revenu intermédiaire qui envisagent de rejoindre l'ITIE.
- En ce qui concerne la Guinée équatoriale, les membres représentants d'OSC expriment leurs préoccupations quant à la restriction de l'espace civique, soulignant l'exclusion des organisations de la société civile par le gouvernement. Ils font référence à une lettre envoyée au Comité de Candidature et de Sensibilisation indiquant que le collège de la société civile n'appuiera pas une demande d'adhésion de la Guinée équatoriale. Le Secrétariat confirme que cette lettre a été reçue et note qu'il n'y a actuellement aucune demande de candidature ni activité de sensibilisation active en Guinée équatoriale.
- Les pays de soutien saluent l'intérêt des pays à adhérer à l'ITIE, soulignant en particulier la nécessité de déployer des efforts de sensibilisation auprès des États membres de l'Union européenne qui ne sont pas encore devenus membres de l'ITIE. Ils soulignent l'importance d'adopter une approche régionale stratégique pour les activités de sensibilisation, relevant que les régions collaborent souvent sur des initiatives commerciales et communautaires.
- Les pays de soutien appellent à améliorer la visibilité des progrès en matière de sensibilisation sur le site Internet de l'ITIE, recommandant une meilleure visibilité des mises à jour et des avancées. Cela requiert une amélioration stratégique du contenu du site Internet, afin de s'assurer que les progrès réalisés dans les activités de sensibilisation et l'inclusion de nouveaux pays membres sont efficacement communiqués à un plus large public, augmentant ainsi la transparence et l'engagement.
- Les pays de soutien soulignent l'importance d'encourager l'adhésion à l'ITIE, en insistant sur le principe selon lequel la recherche de la perfection ne doit pas entraver les progrès.

Ils discutent des objectifs de sensibilisation, en se concentrant spécifiquement sur les entreprises dont le siège est en Corée du Sud et au Japon.

Actions :

- Assurer un suivi des développements à venir au Rwanda en ce qui concerne sa demande de candidature.
- Le Secrétariat travaillera avec les membres du Conseil d'administration pour identifier des contacts parmi les OSC au Chili afin d'ajouter leur candidature.
- Le Secrétariat devra envisager des changements à la section de sensibilisation sur le site Internet.

59-3 Rapport de la Banque mondiale

La Présidente du Conseil d'administration invite Robert SCHLOTTERER, nouveau directeur et responsable mondial de l'unité mondiale des industries extractives de la Banque mondiale, à présenter le rapport de la Banque mondiale.

Robert SCHLOTTERER remercie le Conseil d'administration de cette opportunité et réitère l'engagement de la Banque mondiale en faveur de la transparence dans le secteur extractif. Il souligne que, même si le fonds fiduciaire a évolué au fil des années, sa mission principale consistant à fournir un appui administré à la transparence et à la bonne gouvernance dans les secteurs extractifs de nombreux pays clients est restée inchangée. Il indique en outre que la Banque a l'intention de poursuivre son engagement avec l'ITIE pour mener des examens visant à renouveler et affiner le partenariat, en alignant l'EGPS-3 sur le nouveau modèle commercial de la Banque axé sur des subventions plus importantes et plus efficaces.

Les membres du Conseil d'administration remercient Robert SCHLOTTERER de sa présentation et font les remarques suivantes :

- Les membres des OSC remercient la Banque mondiale de ses efforts en matière de décarbonation, reconnaissant la nécessité d'adopter ce type de mesure. Cependant, ils soulignent le défi auquel sont confrontés de nombreux pays africains, où une réduction progressive n'est pas réalisable dans l'immédiat. Ils se demandent comment il est possible de garantir que ces pays peuvent s'aligner sur les tendances mondiales et s'enquière des mesures incitatives que la Banque mondiale peut offrir aux pays qui choisissent de s'engager sur cette voie.
- Les représentants de la société civile siégeant au Conseil d'administration soulèvent des questions au sujet du mécanisme par lequel le soutien aux OSC serait directement fourni. Il est reconnu qu'un protocole d'accord pourrait ne pas s'avérer utile dans la pratique. Une question est soulevée quant à la possibilité de garantir l'allocation d'un pourcentage spécifique de soutien direct aux OSC à partir du fonds fiduciaire, car les décaissements en faveur des OSC semblent jusqu'à présent être d'environ 1 %, bien que les OSC soient un élément clé de cette initiative. En outre, certains appellent à encourager la participation active de la Banque mondiale aux activités du Conseil d'administration et aux discussions des comités.
- Les représentants des pays de soutien se félicitent du rapport et du soutien apporté aux OSC dans le cadre de l'EGPS-2 et demandent des informations sur la manière dont le soutien à la société civile se poursuivra ou sera amélioré dans le cadre de l'EGPS 3. Un

appel est lancé pour la réalisation d'activités visant à garantir que 100 % des fonds affectés convenus sont décaissés pour la mise en œuvre de l'ITIE. Certains déplorent le manque d'informations détaillées dans la présentation concernant le soutien futur à la mise en œuvre de l'ITIE au niveau de chaque pays.

- Les représentants de pays soutenant l'ITIE reconnaissent que ce changement apparent de priorité représente pour eux un changement de paradigme important. Ils soulignent que le cadre de coopération précédent a contribué efficacement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), dont de nombreux pays de mise en œuvre continuent d'avoir besoin pour sortir d'une situation de fragilité. Des préoccupations sont soulevées concernant le manque d'importance accordée aux ODD et aux problèmes de fragilité dans la conception actuelle de l'EGPS-3, marquant un changement d'approche considérable. L'importance du soutien à la mise en œuvre de l'ITIE pour de nombreux pays de mise en œuvre est soulignée, car ces pays sont confrontés à des difficultés pour adhérer aux normes de gouvernance renforcées dans le secteur extractif. Le respect de ces normes peut être difficile sans un soutien organisationnel substantiel, tel que celui fourni par les subventions affectées dans le cadre de l'EGPS-1 et 2.
- Les représentants des pays de soutien se réjouissent de l'accent mis sur l'EMAPE et les initiatives minières soucieuses du changement climatique. Ils soulignent également le potentiel de développement de la chaîne de valeur et les opportunités importantes qu'offre l'initiative RISE. Cependant, ils relèvent l'importance d'assurer un soutien continu à la mise en œuvre de l'ITIE dans le cadre de l'EGPS-3, adapté aux différents besoins et priorités de chaque pays. Cette approche doit inclure un soutien aux pays qui dépendent de la production de combustibles fossiles jusqu'à ce qu'ils puissent passer à des alternatives plus durables, car ceux-ci ne sont pas explicitement couverts dans le projet de note conceptuelle. L'accent est mis sur l'inclusivité et la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Robert SCHLOTTERER remercie les membres du Conseil d'administration pour leurs commentaires et précise que le soutien de la Banque mondiale est conforme à l'Accord de Paris, reconnaissant les défis liés à l'affectation des fonds. Il note que, même si un soutien réservé à la mise en œuvre de l'ITIE n'est pas catégoriquement exclu, il est devenu de plus en plus difficile de le fournir sous la forme de petites subventions exécutées par les bénéficiaires. Il affirme que toutes les options restent ouvertes à discussion, malgré les difficultés d'adaptation aux directives de la Banque mondiale et de mise en œuvre en vertu de celles-ci. Il encourage par ailleurs à tirer des enseignements des expériences sur le terrain pour éclairer les octrois de subventions futures.

S'agissant de la question de l'affectation de fonds à la mise en œuvre de l'ITIE, Robert SCHLOTTERER souligne l'accent mis par la Banque mondiale sur des opérations plus étendues, mais moins nombreuses. Il indique que des subventions plus importantes dans le cadre de l'EGPS-3 pourraient être mises à la disposition des groupes multipartites et que la pertinence d'une telle approche est toujours à l'étude. Lors de la réunion des coordonnateurs nationaux de l'ITIE en juin 2023, la possibilité d'accorder des subventions individuelles aux pays a été confirmée comme sujet de débat plus approfondi.

59-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du CA 59-4-A Situation des demandes de prorogation – pour décision

Gregory McGUIRE, coprésident du Comité de Mise en œuvre, présente les principaux éléments du document et résume les recommandations du Comité concernant sept pays, à savoir la République dominicaine, le Ghana, Madagascar, le Niger, le Pérou, le Suriname et le Tchad. Les recommandations sont approuvées à l'unanimité, sans aucune objection.

Actions :

- Le Secrétariat informera les gouvernements de la République dominicaine, du Ghana, de Madagascar, du Niger, du Pérou, du Suriname et du Tchad de la décision du Conseil d'administration et mettra à jour les pages pays sur EITI.org.
- Le Secrétariat publiera les décisions du Conseil d'administration concernant la République dominicaine, le Ghana, Madagascar, le Niger, le Pérou, le Suriname et le Tchad.

Document du CA 59-4-B Statut du Myanmar en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE – pour décision

Gregory McGUIRE présente les éléments clés du document et partage la recommandation du Comité, soulignant qu'en raison de l'instabilité politique et du conflit persistants au Myanmar, le Comité conseille au Conseil d'administration de radier le Myanmar de la liste des pays mettant en œuvre l'ITIE. La présente recommandation fait suite à une suspension temporaire de trois ans du Myanmar pour avoir enfreint le Protocole relatif à la participation de la société civile dans le cadre de l'instabilité politique et du conflit en cours au Myanmar. Gregory McGUIRE souligne en outre que, conformément au paragraphe 3 de l'[Article 9 de la Norme ITIE](#), le Myanmar peut présenter une nouvelle demande d'admission en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE si les conditions s'améliorent.

Le Comité recommande en outre au Conseil d'administration de reconnaître, en prenant cette décision, le rôle de premier plan joué par l'ITIE Myanmar dans l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Myanmar avant le coup d'État de février 2021. Il s'agit notamment de reconnaître les efforts déployés par le précédent Groupe multipartite pour améliorer la transparence des entreprises d'État et la transparence de la propriété effective. En outre, le Comité souligne la manière dont l'ITIE a servi de plateforme essentielle pour permettre à la société civile de participer à la gouvernance des ressources naturelles avant la prise de pouvoir par l'armée en 2021.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Reconnaissant les efforts importants déployés par la société civile du Myanmar, un membre du Conseil d'administration représentant la société civile manifeste son soutien à cette recommandation, soulignant que cette décision est appropriée compte tenu des circonstances actuelles.
- Un membre du Conseil d'administration représentant la société civile soulève des questions au sujet du calendrier des délibérations du Conseil d'administration sur la situation en Afghanistan. Le Secrétariat international répond que l'Afghanistan sera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de juin 2024, et que les préparatifs du document sont déjà en cours.

La recommandation est approuvée à l'unanimité, sans objection.

Actions :

- Le Secrétariat informera le gouvernement du Myanmar de la décision du Conseil d'administration et mettra à jour la page pays.

- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur EITI.org.

Document du CA 59-4-C Éléments à prendre en compte dans la mise à jour des Termes de référence pour le rapportage de l'ITIE – pour décision

Gregory McGUIRE présente les principaux éléments du document, relevant que la Norme 2023 de l'ITIE a introduit plusieurs innovations, notamment des révisions des Exigences 4.1 et 4.9 sur l'exhaustivité et la fiabilité des données qui offrent davantage de souplesse aux groupes multipartites pour concevoir leurs processus de rapportage de l'ITIE. Il présente ensuite les critères proposés pour guider les groupes multipartites dans la planification de leur rapportage et de leur mise en œuvre de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Plusieurs membres du Conseil d'administration acceptent les critères proposés, soulignant l'importance de l'assurance qualité des données et de trouver un équilibre entre souplesse et garanties, ainsi que de prendre en compte leur impact sur le processus de Validation.
- Plusieurs membres du Conseil d'administration soulignent la nécessité de disposer de suffisamment de temps à des fins de discussion, d'appropriation et de consultation avant la réunion du Conseil d'administration de juin 2024, bien qu'ils soient conscients de l'urgence de TdR pour les pays de mise en œuvre. Il est en outre proposé d'inscrire la discussion sur les TdR à l'ordre du jour de la réunion des coordonnateurs nationaux à Genève en juin 2024.
- Les représentants des pays de soutien se disent disposés à contribuer à la finalisation des TdR et soutiennent la proposition de former un groupe de travail pour approfondir le sujet avant la 60^e réunion du Conseil d'administration en juin 2024.
- Une préoccupation est soulevée quant aux risques concernant le retrait de l'administrateur indépendant, soulignant la nécessité que les pays établissent des mécanismes appropriés d'assurance qualité des données.
- Les membres du Conseil d'administration demandent au Secrétariat d'envisager, lors de la rédaction des TdR, tous les scénarios potentiels susceptibles d'influencer le processus de Validation, en particulier l'impact de la priorisation des données par les GMP sur la Validation.

Le Secrétariat apporte les commentaires suivants :

- Le soutien manifeste en faveur de critères relatifs à l'assurance qualité des données est bien noté, et la question de l'administrateur indépendant restera à résoudre lors de l'élaboration de TdR exhaustifs. Le Secrétariat reconnaît que l'administrateur indépendant demeurera un mécanisme d'assurance qualité des données valable dans certaines circonstances nationales, mais que le périmètre de travail sera sujet à révision.
- Cette proposition suppose une continuité avec le modèle actuel de Validation de l'ITIE. Elle vise à promouvoir une perspective à plus long terme pour les groupes multipartites dans le cadre de la planification et de la conception du rapportage de l'ITIE, la Validation tenant compte de cette approche. Le processus de Validation prend déjà en compte les dernières données disponibles sur tous les aspects de la Norme ITIE. On ignore encore si cette approche entraînera des coûts plus élevés que la méthode actuelle, notamment en ce qui concerne les divulgations systématiques.

- L'importance du temps nécessaire à la mise en œuvre des divulgations systématiques est reconnue et constitue un thème récurrent dans les discussions du Conseil d'administration depuis le mandat relatif aux divulgations systématiques adopté vers 2016. Cette proposition préconise d'explorer des approches innovantes pour encourager les progrès dans le renforcement des divulgations systématiques par les entités de l'État et les entreprises. Le Comité de Mise en œuvre, avec l'appui du Secrétariat, devrait lancer des travaux à ce sujet à l'issue de la 59^e réunion du Conseil d'administration, en mettant l'accent sur la mise à profit des enseignements tirés et des contributions des collègues.

La recommandation est approuvée à l'unanimité.

Actions :

- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur EITI.org.
- Le Comité de Mise en œuvre élaborera un modèle de TdR basé sur le projet de plan inclus à l'Annexe A du document.

59- 5 Rapport du Comité de Réponse Rapide

Document du CA 59-5 Le point sur l'instabilité politique au Gabon et au Niger – pour décision

James ENSOR, président du Comité de Réponse Rapide, présente deux recommandations formulées par le Comité :

- En ce qui concerne le Gabon, il recommande de ne pas suspendre le pays conformément à l'Article 8.2 de la Section 1 de la Partie 2 de la Norme ITIE et de reprendre un suivi régulier.
- S'agissant du Niger, la situation plus complexe appelle à une recommandation de suspension temporaire conformément à l'Article 8.2 de la Section 1 de la Partie 2 de la Norme ITIE, « instabilité politique et conflit ». Cependant, compte tenu de la précédente suspension du Niger pour avoir soumis sa déclaration en retard (voir le point 59-4-A), en consultation avec la Présidente, James ENSOR présente une option alternative. À la lumière de la suspension du Niger pour avoir publié son rapport en retard, plutôt que d'imposer deux suspensions, la décision du Conseil d'administration pourrait refléter à la fois le rapport tardif et les problèmes liés à l'espace civique, et maintenir le Niger sous vigilance accrue.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des pays de mise en œuvre approuvent l'idée d'appliquer une surveillance renforcée du Niger, montrant ainsi leur soutien en faveur d'une approche plus nuancée. La Présidente du Conseil d'administration propose de reconnaître la décision précédente de suspendre le Niger, ainsi que de poursuivre une surveillance renforcée en tant que réponse adaptée aux circonstances spécifiques du pays.
- Dans le cas du Gabon, la Présidente du Conseil d'administration propose de ne pas suspendre le pays, mais de reprendre les activités de suivi régulier.

Actions :

- Le Secrétariat international informera les gouvernements du Gabon et du Niger de la décision du Conseil d'administration et la publiera sur EITI.org.

- Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de suivre de près l'engagement du Niger à respecter les Principes et Exigences de l'ITIE, ainsi que les progrès réalisés à cet effet.

59-6 Rapport du Comité de Validation

Document du CA 59-6-A, Rapport du Comité de Validation

Rinaldo JEANTY, président du Comité de Validation, présente les quatre recommandations de Validation, spécifiquement pour la République kirghize, Madagascar, le Cameroun et le Ghana, ainsi qu'une recommandation d'évaluation ciblée pour le Mali. Il introduit également un point de discussion concernant les questions à prendre en compte lors de la mise à jour du modèle de Validation conformément à la Norme 2023.

Validation de la République kirghize

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs de la République kirghize de se retirer de la discussion. Rinaldo JEANTY, président du Comité, avec le soutien du Secrétariat, présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration. Cette recommandation est formulée pour reconnaître que la République kirghize a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE, avec un score de 57,5 points sur 100. Il est souligné que ce score général constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». La République kirghize a obtenu un score « assez faible » pour les composantes « Engagement des parties prenantes » et « Transparence », et un score « faible » pour la composante « Résultats et impact ». Il est noté que l'évaluation du Comité de Validation a relevé l'existence de lacunes relativement à un large éventail de questions, notamment des préoccupations importantes concernant les conclusions de la Validation faisant état de violations du protocole de l'ITIE : participation de la société civile en matière de liberté d'expression. Le compromis auquel est parvenu le Comité de Validation consiste à prolonger à 36 mois la période de mise en œuvre des actions correctives avant la prochaine Validation, avec des dispositions permettant au Conseil d'administration d'examiner la nécessité d'une évaluation ciblée d'Exigences spécifiques de l'ITIE après 18 mois en cas de progrès insuffisants dans la mise en œuvre des actions correctives.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat de son soutien étendu et du travail effectué tout au long des décisions liées à la Validation, ce qui permet au Conseil d'administration de prendre des décisions éclairées. Ils font les remarques suivantes :

- Les membres représentant la société civile expriment leur préoccupation face au rétrécissement de l'espace civique en République kirghize, soulignant que cette tendance apparaît aussi dans d'autres pays d'Asie centrale. Ils anticipent que l'introduction de la loi relative aux agents étrangers entravera probablement la poursuite de la participation des OSC au secteur extractif et ils appellent à la publication d'une déclaration du Conseil d'administration sur cette question.
- Les représentants de l'industrie admettent la baisse du niveau de soutien fourni par les dirigeants dans le pays, en raison de divers changements au sein du gouvernement, et encouragent les membres du Conseil d'administration à inciter les dirigeants à apporter leur soutien afin de faire progresser l'ITIE en République kirghize, ainsi que dans d'autres pays rencontrant des difficultés avec la mise en œuvre. Ils encouragent en outre une certaine souplesse dans l'évaluation des pays, notamment au moyen d'évaluations

ciblées, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs, avec le soutien du Secrétariat et du Conseil d'administration.

À l'issue de la discussion, le Conseil d'administration convient que la République kirghize a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de la République kirghize.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la Validation de la République kirghize.

Validation de Madagascar

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs de Madagascar de se retirer de la discussion. Rinaldo JEANTY, président du Comité, avec le soutien du Secrétariat, présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration. Cette recommandation est formulée pour convenir que Madagascar a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE, avec un score de 67 points sur 100. Le score général constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». Madagascar a obtenu un score « assez faible » pour les composantes « Résultats et impact », « Engagement des parties prenantes » et « Transparence ». Les lacunes restantes concernent un large éventail d'exigences.

Le Conseil d'administration convient que Madagascar a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de Madagascar.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la Validation de Madagascar.

Validation du Cameroun

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Cameroun de se retirer de la discussion. Rinaldo JEANTY, président du Comité, avec le soutien du Secrétariat, présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration. Cette recommandation est formulée pour convenir que le Cameroun a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE, avec un score de 53 points sur 100. Conformément à l'Article 5 de la Section 4 de la Norme 2019 de l'ITIE, le Cameroun sera suspendu pour avoir obtenu l'évaluation « partiellement respectée » relativement à l'Exigence 1.3 concernant l'engagement de la société civile, si ce score reste inchangé dans le rapport final de Validation. Il est souligné que ce score global constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». Le Cameroun a obtenu un score « modéré » pour la composante « Transparence », un score « faible » pour les composantes « Résultats et impact » et « Engagement des parties prenantes ». Les lacunes restantes couvrent un éventail d'exigences.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des pays de mise en œuvre soulignent les complexités de la mise en œuvre de la Norme ITIE et encouragent le Secrétariat à aider le Groupe multipartite à satisfaire les Exigences.
- Tout en étant d'accord avec cette évaluation générale, les représentants des pays de soutien expriment des inquiétudes quant à la conclusion de la Validation. Ils remercient le Secrétariat et se réjouissent de l'apport d'un soutien supplémentaire au gouvernement du Cameroun pour mettre en œuvre les actions correctives issues de la Validation.
- Les membres du Conseil d'administration expriment leur souhait de mener une discussion plus poussée sur les implications de l'évaluation des résultats « assez faibles » des Validations. La Présidente du Conseil d'administration et le président du Comité encouragent la poursuite de la discussion au titre du point 59-6-B sur les enseignements tirés des Validations.

Le Conseil d'administration convient que le Cameroun a obtenu un score général assez faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE. Conformément à l'Article 5 de la Section 4 de la Norme 2019 de l'ITIE, le Cameroun sera suspendu pour avoir obtenu l'évaluation « partiellement respectée » relativement à l'Exigence 1.3 concernant l'engagement de la société civile.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement du Cameroun.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la Validation du Cameroun.

Validation du Ghana

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Ghana de se retirer de la discussion. Rinaldo JEANTY, président du Comité, avec le soutien du Secrétariat, présente ensuite la recommandation mise à jour du Comité de Validation au Conseil d'administration. Rinaldo souligne que cette recommandation a été mise à jour après la réunion du Comité de Validation tenue la veille de la réunion du Conseil d'administration, suite aux commentaires reçus des membres du Groupe multipartite sur le rapport de Validation. Le Comité de Validation recommande que le Ghana a obtenu un score général modéré dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE, avec un score de 83 points sur 100. Le score général constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». Le Ghana a notamment obtenu un score « élevé » pour la composante « Engagement des parties prenantes » et un score « modéré » pour les composantes « Résultats et impact » et « Transparence ».

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les représentants des pays de mise en œuvre encouragent le Secrétariat à inclure les chiffres des exportations dans leurs futures présentations, car ils sont importants pour comprendre la part du commerce des matières premières dans les économies des pays.

Les membres du Conseil d'administration parviennent à un consensus, convenant que le Ghana a obtenu un score général modéré dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement du Cameroun.

- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la Validation du Cameroun.

Évaluation ciblée du Mali

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Mali de se retirer de la discussion. Rinaldo JEANTY, président du Comité, avec le soutien du Secrétariat, présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration. Cette recommandation est formulée pour convenir que le Mali a obtenu un score « en grande partie respectée » pour les Exigences 1.1 et 2.3 sur l'engagement du gouvernement et les registres de licences, et un score « partiellement respectée » pour les Exigences 1.3, 2.2 et 2.4 sur l'engagement de la société civile, les octrois de contrats et de licences et la divulgation des contrats.

Le Comité recommande que le Mali a atteint une évaluation « en grande partie respectée » pour les Exigences 1.1 et 2.3 sur l'engagement du gouvernement et les registres de licences, et « partiellement respectée » pour les Exigences 1.3, 2.2 et 2.4 sur l'engagement de la société civile, les octrois de contrats et de licences et la divulgation des contrats. Il est recommandé que le Mali soit suspendu pour avoir enfreint les dispositions de « sauvegarde » de l'Article 5 de la Section 4 de la Norme 2019 de l'ITIE relativement à l'évaluation « partiellement respectée » pour l'Exigence 1.3. Les résultats de l'évaluation ciblée ont révélé un manque quasi total d'engagement sur des actions correctives substantielles issues de la Validation précédente et une régression sur les cinq Exigences évaluées.

Quelques membres du Conseil d'administration expriment des préoccupations quant à la recommandation formulée et font les observations suivantes :

- Tout en reconnaissant que la participation des OSC s'est affaiblie ces derniers mois, un membre du Conseil d'administration issu du collège des pays de mise en œuvre soulignent que le manque de financements pour la mise en œuvre a constitué un facteur crucial, et que le Mali a connu des évolutions positives, qu'il convient de prendre en compte lors de l'évaluation de sa situation.
- Un représentant des pays de soutien soulignent que la société civile au Mali a fait état de nouveaux développements en matière de liberté d'expression, ce qui signifie que l'évaluation d'autocensure ne semble plus valable, et exprime en outre des préoccupations quant à une éventuelle suspension, soulignant qu'elle pourrait compromettre la contribution des OSC au processus de l'ITIE.
- Un membre du Conseil d'administration issu de la société civile, tout en commentant la région en général et non pas le Mali en particulier, souligne qu'un coup d'État ne signifie pas nécessairement une instabilité politique et que l'engagement de la société civile dans le processus pourrait donc toujours être d'actualité.
- Les membres du Comité de Validation se disent préoccupés par le fait que les voix critiques de la société civile entendues lors de la Validation de 2022 n'étaient plus joignables pour cette évaluation ciblée, renforçant ainsi le constat d'autocensure. Ils encouragent les membres du Conseil d'administration à examiner les conclusions, qui reflètent la situation fin 2023.
- Des membres du Conseil d'administration issus de chaque collège expriment leur inquiétude quant à l'opposition au report d'une décision sur l'évaluation ciblée et à la réouverture d'un dossier ayant déjà fait l'objet d'un examen détaillé par le Comité de Validation.

Après une discussion et un désaccord durable, la Présidente du Conseil d'administration prie le Comité de Validation, avec le soutien du Secrétariat, d'examiner les développements récents au Mali et de présenter une recommandation mise à jour au Conseil d'administration lors de la 60^e réunion de ce dernier en juin 2024.

Actions :

- Le Comité de Validation examinera les développements récents au Mali et présentera une recommandation mise à jour au Conseil d'Administration lors de la 60^e réunion du Conseil d'administration.

Document du CA 59-6-B Enseignements tirés de la mise en œuvre du modèle de Validation 2021 de l'ITIE

Rinaldo JEANTY, avec le soutien du Secrétariat, présente la recommandation du Comité sur les mises à jour du modèle de Validation. Le Comité recommande que le Conseil d'administration prenne acte de son intention d'approuver les mises à jour du modèle de Validation afin de refléter la Norme 2023 de l'ITIE, dans le cadre d'une recommandation au Conseil d'administration pour décision lors de la 60^e réunion de ce dernier en juin 2024. Il est souligné que ces mises à jour sont considérées comme procédurales et qu'elles visent à refléter les nouvelles dispositions de la Norme 2023 de l'ITIE dans le Guide de Validation, la procédure et les modèles de collecte de données. Le Comité recommande également que le Conseil d'administration discute des enseignements tirés à ce jour de la mise en œuvre du modèle 2021 de Validation de l'ITIE. Rinaldo JEANTY indique que le Comité prévoit de continuer à examiner la nécessité d'autres révisions potentielles du modèle de Validation après juin 2024, et encourage le Conseil d'administration à soumettre des commentaires sur les aspects à prendre en compte.

Les membres du Conseil d'administration se félicitent des mises à jour partagées par le Comité et le Secrétariat. Aucune question particulière n'est soulevée en vue d'un examen plus approfondi du modèle de Validation. Un membre du Comité de Validation souligne l'attente selon laquelle les changements seront mineurs.

59-7 Rapport du Comité des Finances

Document du CA 59-7-C Perspectives sur trois ans, 2024-2026 – pour discussion²

La Présidente du Conseil d'administration, avec le soutien du Comité des Finances et du Secrétariat international, présente le document, encourageant une discussion sur le développement stratégique du Secrétariat au cours des trois prochaines années. La Présidente ajoute que, même si le Secrétariat participe activement aux efforts de mobilisation de fonds, la

² Le document du CA 59-7-C est présenté avant les documents 59-7-A et 59-7-B.

participation de tous les membres du Conseil d'administration est essentielle pour atteindre ensemble ces objectifs. Les membres du Conseil d'administration sont encouragés à examiner le document de manière globale en conjonction avec les priorités stratégiques, les processus des plans de travail annuels et les indicateurs clés de performance (ICP). En outre, ils sont invités à discuter de l'impact des financements de projets relativement aux opérations principales de l'ITIE, tout en cherchant à clarifier les augmentations escomptées des recettes provenant des pays de mise en œuvre et des entreprises. Il est proposé qu'une comparaison avec les résultats de 2023, particulièrement en ce qui concerne les dépenses par fonction, serait utile pour une analyse éclairée.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les pays de soutien demandent des éclaircissements quant à ce que le Secrétariat devra privilégier et à l'impact que cela aura sur le soutien aux pays de mise en œuvre.
- Les pays de soutien expriment des préoccupations au sujet de l'augmentation constante du budget au cours des dernières années. Du fait que les pays de soutien anticipent d'éventuelles réductions budgétaires dans les années à venir, une approche plus prudente dans la prévision des recettes provenant de ces pays sur les trois prochaines années est recommandée. Il est conseillé d'élaborer une stratégie d'atténuation des risques, au cas où les recettes anticipées ne se matérialiseraient pas, afin de mieux comprendre comment un tel déficit pourrait affecter les coûts fixes.
- Les entreprises de soutien s'interrogent sur les faibles chiffres du budget consacrés aux activités de Validation et de renforcement des capacités. Cette observation est formulée à la lumière des commentaires des pays de mise en œuvre et des résultats financiers de 2023, qui signalent d'un renforcement des capacités et d'un soutien accru en réponse à la nouvelle Norme 2023.
- De plus, certains soulignent la nécessité d'établir un lien plus explicite et plus cohérent entre la stratégie principale, les discussions du séminaire stratégique et les projections présentées dans les perspectives sur trois ans, en insistant sur l'importance d'une cohérence et d'une clarté dans les efforts de planification et de mise en œuvre.
- Un membre de la société civile demande une ventilation détaillée des coûts fixes, en particulier les dépenses de personnel, ainsi que les pourcentages des coûts fixes et variables. Il propose également que le Secrétariat envisage des stratégies d'investissement si le solde de trésorerie le permet, compte tenu des taux d'intérêt élevés. Le Secrétariat souligne qu'il a inclus une augmentation annuelle des salaires estimée à 4 % et une augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2,7 %. Il explique que la hausse des coûts fixes sur une période de trois ans est modeste et attribuable en partie aux coûts de projet.
- Les pays de soutien proposent une discussion concernant l'influence de la Banque mondiale à la fois sur les opérations du Secrétariat international et sur le soutien fourni aux pays de mise en œuvre.

Le Secrétariat remercie le Conseil d'administration pour ses commentaires et fait les remarques suivantes :

- Le niveau de soutien aux pays de mise en œuvre doit être pris en compte parallèlement au soutien futur apporté par le fonds fiduciaire de la Banque mondiale.
- Il souligne la demande continue d'efforts de transparence de la propriété effective et exprime des inquiétudes quant à leur continuité après 2026, lorsque la phase actuelle du programme Opening Extractives (OE) aura pris fin, des discussions préliminaires sur l'avenir du programme étant déjà en cours.

- La demande d'expertise locale en matière de mobilisation des ressources nationales est reconnue.
- La divulgation systématique, malgré le soutien dont elle bénéficie actuellement, repose dans une large mesure sur le financement de projets et un appel à un renforcement des appuis est donc nécessaire.
- La Validation imminente au titre de la Norme 2023 devrait accroître les demandes, avec des défis potentiels en raison d'un budget réduit et d'une hausse légère du nombre d'évaluations ciblées. Bien qu'elles ne soient pas toujours officiellement classées comme telles, des activités telles que les missions et les exercices de Validation font partie intégrante du renforcement des capacités.
- La nécessité de renforcer les capacités au sein des secrétariats nationaux et des groupes multipartites reste une priorité absolue que les scénarios actuels ne prennent pas suffisamment en compte, ces deux aspects étant susceptibles d'être affectés négativement dans les scénarios prévoyant un budget faible ou moyen.

La Présidente du Conseil d'administration résume en indiquant la nécessité reconnue d'harmoniser les perspectives sur trois ans avec les priorités stratégiques et d'autres documents du Conseil d'administration. Le Secrétariat est prié de concevoir un plan qui harmonise ces éléments et de collaborer avec le Comité des Finances pour préparer un document à jour en vue de la prochaine réunion du Conseil d'administration en juin 2024.

Actions :

Le Secrétariat, soutenu par le Comité des Finances, présentera un document actualisé lors de la 60^e réunion du Conseil d'Administration à venir.

Document du CA 59-7-A Comptes annuels 2023 de l'ITIE et 59-7-B Comptes audités 2023 – pour décision

La Présidente du Conseil d'administration, avec le soutien du Comité des Finances et du Secrétariat international, présente les deux documents. Le document du CA 59-7-A Comptes annuels 2023 de l'ITIE présente les résultats annuels en dollars américains. Le document du CA 59-7-B Comptes audités présente les résultats annuels en couronnes norvégiennes.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un membre de la société civile souligne la faiblesse des dépenses en matière de renforcement des capacités en 2023. L'accroissement du soutien à l'avenir pourrait passer par l'appui du Conseil d'administration et des Comités.

La Présidente conclut que le Comité des Finances a examiné ces deux documents et recommande au Conseil d'administration de les approuver. La Présidente recommande au Conseil d'administration, sur la base des commentaires reçus par les membres de ce dernier, d'approuver les Comptes annuels 2023, soulignant que le Comité de Gouvernance et de Supervision examinera et approuvera l'audit indépendant ainsi que les Comptes audités. Le Conseil d'administration approuve les Comptes annuels 2023.

Actions :

- Le Secrétariat publiera les Comptes annuels 2023.

59-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du CA 59-8-A Résumé des indicateurs clés de performance (ICP) 2023 de l'ITIE – pour décision³

Olena PAVLENKO, présidente du Comité de Gouvernance et de Supervision (CGS), rappelle au Conseil d'administration que les indicateurs clés de performance (ICP) de l'ITIE ont été révisés et approuvés par le Conseil d'administration en avril 2023, après d'importantes consultations et discussions. Les indicateurs révisés remplacent ceux de 2018 et leur nombre est réduit de 92 à 48.

Le rapport soumis au Conseil d'administration présente les données recueillies en 2023 au titre du nouveau cadre d'ICP. Le CGS conseille au Conseil d'administration d'approuver les données des ICP pour 2023. De plus, le CGS propose que le Conseil d'administration procède à un examen des ICP pour la période 2024-2026, en tenant compte des aspects suivants :

- Aligner les ICP sur les plans et documents stratégiques de l'ITIE, y compris les Perspectives sur trois ans 2024-2026.
- Évaluer les ICP en mettant l'accent sur leur impact.
- Examiner la Norme 2023 de l'ITIE, avec un périmètre et des exigences plus larges.
- Reconnaître les nouveaux défis liés à la sécurité, à l'environnement et au climat, ainsi que les tendances mondiales.
- S'efforcer de rationaliser le nombre d'ICP pour améliorer l'efficacité et la priorité des Validations.

Le Secrétariat présente un document PowerPoint court résumant les données des ICP de 2023.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des entreprises de soutien exhortent le Secrétariat à réduire davantage le nombre d'indicateurs pour en faire un ensemble plus concis et plus efficace. Ils recommandent également de fixer des objectifs spécifiques pour chaque indicateur afin de les transformer en instruments efficaces pour mesurer l'impact et favoriser les progrès.
- Les représentants des entreprises de soutien recommandent en outre que le Secrétariat interprète les données d'une manière qui reflète leur importance.
- Ils demandent également une analyse statistique sur la manière dont l'ITIE utilise les ICP pour orienter les processus décisionnels. De plus, ils s'interrogent sur les critères de réussite : qu'est-ce qui constitue une performance efficace et quels résultats spécifiques sont visés ?

³ Ce point est abordé après le document du CA du 59-8-B.

- Lors d'une discussion sur les KPI, un membre du Conseil d'administration issu des OSC s'enquiert de la pertinence actuelle de l'indicateur concernant l'intégration de l'ITIE dans la législation ou les lois nationales. Le Secrétariat répond que cet indicateur est relativement nouveau, qu'il est conçu pour évaluer l'importance de l'ITIE sur la scène nationale, en particulier parmi les législateurs, et qu'il nécessite une analyse supplémentaire pour en vérifier la pertinence et la mesure.

Le Conseil d'administration approuve les données sur les ICP 2023.

Actions :

Le Conseil d'administration convient d'autre part que le CGS procédera à un examen des ICP pour 2024-2026, afin de les aligner sur les Perspectives sur trois ans, 2024-2026, et la Norme 2023 de l'ITIE et de garantir que les ICP sont adaptés à leurs objectifs, en évaluant leur impact de manière adéquate et en les rationalisant autant que possible.

Document du CA 59-8-B Audit et 59-7-B 2023 Comptes audités – pour décision

Olena PAVLENKO rappelle au Conseil d'administration qu'elle a confié au cabinet KPMG l'audit du compte de gestion internationale de l'ITIE et de la remise d'un rapport d'audit écrit au Conseil d'administration. Stian TØRRESTAD, du cabinet KPMG, présente le rapport d'audit 2023 au Conseil d'administration par vidéoconférence, expliquant que selon l'auditeur, la direction a mis en œuvre les recommandations de l'auditeur tirées des audits des années précédentes, ce qui a conduit à un environnement de contrôle interne amélioré, adapté aux objectifs de l'ITIE. L'auditeur n'a trouvé aucune lacune de contrôle lors de l'audit 2023, ce qui indique qu'il s'agit d'un audit sans réserve.

Les membres du Conseil d'administration remercient l'auditeur et le Secrétariat pour le rapport et approuvent celui-ci. La Présidente du Conseil d'administration rappelle aux membres qu'il leur sera demandé de signer, par voie électronique, le rapport sur les Comptes audités de 2023.

Actions :

- Les membres du Conseil d'administration signeront le rapport des Comptes audités 2023 par voie électronique.
- Le Secrétariat publiera les Comptes audités après approbation par signature électronique de tous les membres du Conseil d'administration.

Document du CA 59-8-C Manuel du Conseil d'administration – pour discussion

Olena PAVLENKO présente le document, expliquant que le CGS a révisé pour la dernière fois le Manuel du Conseil d'administration au printemps 2023 et qu'une mise à jour et un examen supplémentaires ont été menés pour aligner le Manuel sur les modifications récentes apportées aux Statuts de l'Association ITIE et à la Norme 2023 de l'ITIE. Le Secrétariat explique les modifications mineures recommandées pour mettre à jour le Manuel. Le CGS recommande que le Conseil d'administration approuve les modifications recommandées au Manuel du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve les modifications recommandées au Manuel du Conseil d'administration.

Actions :

- Le Secrétariat publiera le Manuel du Conseil d'administration sur EITI.org.

59-9 Questions diverses

La présidente du CGS demande au Secrétariat de fournir un bref résumé de son suivi auprès des entreprises soutenant l'ITIE qui ne répondent pas pleinement aux Attentes à leur égard. Ce suivi a été approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2023.

Le Secrétariat explique que, comme le Conseil d'administration le lui a demandé, il a effectué un suivi auprès de chaque entreprise qui ne répondait pas pleinement aux Attentes, afin d'expliquer comment l'entreprise en question pouvait progresser vers une satisfaction aux Attentes et d'encourager de tels progrès. Le Secrétariat rend compte du niveau de réponses des entreprises reçues avant la date d'échéance du 29 février 2024 fixée par le Conseil d'administration. Il souligne que, conformément à la décision du Conseil d'administration de novembre 2023, les réponses des entreprises seront publiées par le Secrétariat d'ici fin mai 2024.

La Présidente du Conseil d'administration invite Rinaldo JEANTY à proposer quelques réflexions avant la conclusion de la réunion, car cette séance marque sa dernière participation en tant que membre du Conseil d'administration. Rinaldo JEANTY remercie ses collègues membres du Conseil d'administration pour leur esprit de collaboration au cours des dernières années, ainsi que le Secrétariat pour son aide dans la poursuite d'un objectif commun. Les membres du Conseil d'administration reconnaissent le professionnalisme de Rinaldo JEANTY et son leadership au sein du Comité de Validation et expriment leur gratitude pour ses contributions.

La Présidente remercie ensuite le gouvernement du Canada pour avoir accueilli la réunion, ainsi que les membres du Conseil d'administration, les observateurs, les interprètes et le Secrétariat pour leur rôle au cours de cette réunion.

Mark ROBINSON fait le point sur les prochaines réunions du Conseil d'administration, indiquant que de plus amples informations seront partagées par voie de circulaires du Conseil d'administration. Il rappelle au Conseil d'administration que les dates convenues pour sa 60^e réunion sont du 18 au 20 juin 2024. La 60^e réunion du Conseil d'administration devrait être accueillie par le gouvernement suisse à Genève. Mark ROBINSON informe également le Conseil d'administration des délibérations en cours concernant la possibilité de convoquer une réunion des coordonnateurs nationaux à Genève, en marge de la 60^e réunion du Conseil d'administration. Il souligne par ailleurs que de plus amples informations seront fournies en temps utile concernant la 61^e réunion du Conseil d'administration en novembre 2024, qui devrait avoir lieu virtuellement les 11 et 12 novembre.

Annex A: Participant List – 59th EITI Board Meeting

Grey = Apologies (attended virtually)

CHAIR

Rt Hon. Helen CLARK

COUNTRIES

Implementing Countries

Mr Mohamed Lemine AHMEDOU, EITI National Coordinator, Mauritania

Alt: **Mr Antoine Kocounseu MIMBA**, Chairman, EITI National Council Côte d'Ivoire

Ms Isabel CHUVAMBE, EITI National Coordinator, EITI Secretariat, Mozambique

Alt: **Ms Francesc ALGHALI**, Minister of State, Office of the Vice-President, Sierra Leone

Mr Agus Cahyono ADI, EITI National Coordinator, Indonesia

Alt: **Bayani AGABIN**, Undersecretary, Department of Finance, Philippines

Mr Jean-Jacques KAYEMBE, EITI National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Alt: **Mr Florent Michel OKOKO**, EITI National Coordinator, Republic of the Congo

Mr Miguel Angel DÍAZ, Vice-Minister of Mines, Dominican Republic

Alt: **Mr Gregory McGUIRE**, Chairman of TTEITI Steering Committee, Trinidad & Tobago

Supporting Countries

Ms Christine DETAILLE, Head of Unit Transitional Development and Governance, Ministry of Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Belgium

Alt: **Ms Melissa SÄILÄ**, Programme Director, Taxation for Development Action, Unit for Development Finance and Private Sector Cooperation, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Mr Rinaldo JEANTY, Assistant Deputy Minister, Lands and Minerals Sector, Natural Resources, Canada

Alt: **Mr Carl WATSON**, Director, Office of Policy Analysis & Public Diplomacy (ENR/EGA/PAPD), Bureau of Energy Resources, U.S. Department of State, USA

Mr Jürg VOLLENWEIDER, Head, Macroeconomic Support Section, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Alt: **Mr Paul GARAYCOCHEA**, Director, Sustainable Transformation of Supply Chains, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

CIVIL SOCIETY ORGANISATIONS

Mr Aliou Ba COULIBALY, President, Publish What You Pay (PWYP) Coalition, Mauritania

Alt: **Mr Kossi KOUGBLENOU**, Executive Director, ACOMB, Togo

Ms Diana EL KAISSEY, Advisory board member at the Lebanese Oil and Gas Initiative-LOGI, Lebanon

Alt: **Mr Matthieu SALOMON**, Lead, Anti-corruption, Natural Resource Governance Institute, France

Ms Vanessa CUETO LA ROSA, Environmental Lawyer, Derecho Ambiente y Recursos Naturales, Peru

Alt: **Ms Yessica PRIETO RAMOS**, National directress of projects and research, Crudo Transparente, Colombia

Ms Mariya LOBACHEVA, Executive Director, Echo - Public Association, Kazakhstan

Alt: **Ms Olena PAVLENKO**, President, DiXi Group, Ukraine

Mr Clancy MOORE, Chief Executive Officer, Transparency International, Australia

Alt: **Ms Tamika HALWIINDI**, Environmental Governance Officer, Transparency International, Zambia

COMPANIES INCLUDING INVESTORS

Ms Kathryn CASSON, Chief Adviser, Civil Society and Outreach, Rio Tinto

Alt: **Mr Richard MORGAN**, Head of Government Relations, Anglo American

Mr Chinonso EMEHELU, Senior Director, Public & Government Affairs, Exploration, Strategy & Business Development, ExxonMobil

Alt: **Mr Mike ANDERSON**, Senior Vice President, Sustainability and External Affairs, Kosmos Energy

Mr James ENSOR, Vice President, External Affairs, BHP

Alt: Mr Nick COTTS, Senior Vice President, Sustainability and External Relations, Newmont Mining

Ms Nathalie MOGNETTI, Senior Vice President, Tax, TotalEnergies

Alt: Mr Roberto NARDI, Head for Consolidated Financial Statements and Reporting, Eni

Mr James NICHOLSON, Head of Corporate Responsibility, Trafigura Group

Alt: TBC

Mr Christopher RICE, Executive Vice President, Tax, Shell International Limited

Alt: Ms Ivanka MAMIC, Senior Vice President, Sustainability, bp

BOARD SECRETARY

Mr Mark ROBINSON, Executive Director, EITI International Secretariat, Oslo

OBSERVERS

Ms Jeniffer ADAMS, Country Director, MERIT, Mongolia

Ms Alena BAASCH, Policy Advisor, Division IVB1, Federal Ministry for Economic Affairs and Climate Action, Germany

Ms Margarita BATLLE, Principal Advisor, Civil Society and Outreach, Rio Tinto

Mr Jan BOLLMANN, Junior-Advisor, Extractives for Development, GIZ, Germany

Mr Sasha CALDERA, Campaign Manager, Beneficial Ownership Transparency, Publish What You Pay (PWYP), Canada

Ms Hannah CLAYTON, Just Transition Lead, Strategy & Sustainability, bp

Ms Hevina S. DASHWOOD, Professor, Department of Political Science, Brock University, Toronto, Canada

Ms Sophie DONSZELMANN, Senior Program Officer, The International Council on Mining and Metals Limited, ICMM

Mr Jeff GEIPEL, Managing Director, Mining Shared Value, Engineers Without Borders, Canada

Ms Mareike GOEHLER-ROBUS, Advisor, D-EITI Secretariat, Germany

Mr Vincent HANAPPIER, VP Corporate, Expertise and Methods in Exploration & Production Legal Department – TotalEnergies

Mr David HALSTENBERG, Advisor, Extractives & Development, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

Mr Don HUBERT, Founder and President, Resources for Development Consulting

Ms Nina INAMAHORO, Operations Officer, Energy & Extractives, World Bank

Ms Mora JOHNSON, Head of Secretariat, Voluntary Principles on Security and Human Rights, Canada

Mr Mykola KOLISNYK, Deputy Minister of Energy, Ukraine

Mr Catur Budi KURNIADI, Policy Analyst, EITI National Secretariat, Indonesia

Ms Anne LAUENROTH, Deputy Head of Department International Cooperation, Security, Raw Materials and Space/ Coordinator Industry Constituency D-EITI, Germany

Ms Isabelle MAGNE, European Commission, Belgium

Mr Jason MANIKKAM, A/Director, Extractive Sector Transparency and Taxation Division, Natural Resource Governance (NRCAN), Canada

- Mr Thomas MASBOU**, Policy Officer, Extractives Industry Governance, Ministry of Europe and Foreign Affairs, France
- Ms Aubrey MENARD**, Senior Policy Advisor, Extractive Industries Transparency, Oxfam America
- Mr Carlos DE MIGUEL**, Head, Policies for Sustainable Development Unit, UN Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)
- Mr Daniel MULÉ**, Policy Lead, Extractive Industries Tax and Transparency, Oxfam America
- Ms Edda MÜLLER**, Senior Advisor, Transparency International, Germany
- Ms Kaouthar NAJIM**, Programme Manager, Federal Department for Economic Affairs, Economic Cooperation and Development, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland
- Ms Emily NICKERSON**, Deputy Director, Extractive Sector Transparency Office, Natural Resource Governance (NRCan), Canada
- Mr Oleksiy ORLOVSKY**, Programme Director, International Renaissance Foundation, Ukraine
- Mr Walter PAMETSHOFER**, Project lead - Open Knowledge Foundation Germany
- Mr Sergio PIAZZARDI**, Policy Officer, European Commission, Belgium
- Mr Rob PITMAN**, Senior Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA
- Mr Sven Ulrich RENNER**, Manager, Extractives Global Programmatic Support (EGPS) Multi-Donor Trust Fund, World Bank
- Ms Olivia REYNOLDS**, VP Global Public Policy & Government Affairs, Kosmos Energy
- Mr Gustavo MEJÍA-RICART**, Director, International Relations, Ministry of Energy and Mines, EITI National Coordinator, Dominican Republic
- Ms Haley RICE**, Consultant, Publish What You Pay (PWYP), UK
- Ms Ricarda RÖSCH**, Senior Policy Advisor, BMZ, Germany
- Ms Mary Ann G. DIZON-RODOLFO**, National Coordinator, EITI Philippines
- Ms Sylvie ROUCART**, Head of Tax Policy, Transparency and US Tax, TotalEnergies
- Mr Robert SCHLOTTERER**, Manager & Global Head, Extractives Industries, Energy & Extractives, World Bank
- Mr Carsten SORENSEN**, Deputy Head of Unit, Trade, Investment Climate, Entrepreneurship & Value Chains, European Commission, Belgium
- Ms Amy RUSSELL**, Senior Counsel, BP
- Ms Ege TEKINBAS**, Senior Policy Advisor, Gender Equality, Economic Law and Policy / IGF, International Institute for Sustainable Development (IISD)
- Mr Genci TËRPO**, National Coordinator, Albania
- Mr Matt TRUMBULL**, Policy Officer, Office of Policy Analysis & Public Diplomacy (ENR/EGA/PAPD, Bureau of Energy Resources, Department of State. USA
- Ms Marie-Christine SCHROEDER-VAN WAES**, Senior Legal Counsel Sustainability, Legal Services Corporate (LSC), Shell International
- Ms Maria Dolores VALLENILLA**, Government and International Relations Principal for the Americas, AngloAmerica
- Mr Hieu VU**, Director General, Explosives, Regulatory and Business Services Branch, Lands and Mineral Sector, Natural Resources, Canada
- Ms Erica WESTENBERG**, Director of Governance Programs, Natural Resource Governance Institute, USA

Mr Taco WESTERHUIS, Policy Advisor Circular Economy and Raw Materials, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Ms Marie Louise Djuma YOHARI, Head of Communications & Public Relations, Democratic Republic of Congo

EITI INTERNATIONAL SECRETARIAT

Mr Bady Mamadou BALDÉ, Deputy Executive Director

Mr Nassim BENNANI, Regional Director, Francophone Africa

Ms Christina BERGER, Senior Disclosure Manager

Mr Alex GORDY, Technical Director

Ms Gisela GRANADO, Policy Director

Ms Gay ORDENES, Asia Director & Anti-Corruption Lead

Mr Andrew IRVINE, Legal and Corporate Engagement Director

Ms Joanne JONES, Communications Director

Ms Leah KROGSUND, Office Manager & Board Support

Mr Esteban MANTECA MELGAREJO, Regional Director, Latin America & the Caribbean

Ms Jeanette REINERTSEN, Operations & HR Director